

**ARRETE MUNICIPAL PORTANT
REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE CIRCULATION**

Voie communale Chemin du Grand Logis
Sur la commune de SAINT PIERRE DE CHARTREUSE,

N° V20/2024

Le Maire

Vu le code de la route,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la voirie routière,
Vu la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté ministériel du 6 novembre 1992,

Vu la demande d'arrêté de police des services du département de l'Isère – territoire Voiron Chartreuse représenté par M. Lionel Pedron, en date du 11 juillet 2024, qui sollicite l'autorisation d'interdire l'accès au chemin de randonnée des Chartreux sur la commune de St Pierre de Chartreuse

CONSIDÉRANT que pour assurer la sécurisation des écrans pare-blocs du « Trou de l'Ane » au PR 6+715 de la RD 520B. Le sentier pédestre est « chemin des chartreux » sera interdit d'accès du vendredi 12 juillet 2024 8h00 au vendredi 26 juillet 2024 18h00.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre les mesures dans le but de garantir la sécurité de tous pendant la durée des travaux, l'accès au sentier pédestre « chemin des chartreux » sera interdit.

ARRÊTÉ

Article 1^{er} :

L'entreprise Hydrokarst intervenant pour le compte du département de l'Isère est autorisée à interdire l'accès au sentier pédestre « chemin des chartreux » du vendredi 12 juillet 2024 8h00 au vendredi 26 juillet 2024 18h00.

Article 2 :

Pendant toute la durée des travaux, la circulation des piétons sera interdite sur ce chemin.

Article 3 :

Les panneaux de signalisation réglementaires ainsi que le balisage en entrée et sortie de la zone de travaux seront mis en place par l'entreprise Hydrokarst, chargée des travaux et maintenus pendant toute la durée du chantier.

Article 4 :

Le Maire, les services municipaux, les services du département, l'entreprise Hydrokarst sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié et affiché aux endroits habituels.

Fait à Saint Pierre de Chartreuse, le 11 juillet 2024.

Diffusion :

L'Entreprise chargée des travaux pour exécution
Les services du département – TVC service aménagement
Les services municipaux pour information
La brigade de gendarmerie de St Laurent du Pont

Le Maire
Stéphane GUSMEROLI



Interdiction accès « **Chemin des Chartreux** » par arrêté communal de Saint Pierre de Chartreuse

